

## ... MAIS, OU SONT DONC CES UNITÉS ÉCONOMIQUES QUE NOS AMIS CHERCHENT TANT EN AFRIQUE<sup>(1)</sup> ?

Jean-Marc GASTELLU

Économiste O.R.S.T.O.M.

O.R.S.T.O.M., Petit-Bassam, 04 B.P. 293, Abidjan 04, Côte d'Ivoire

L'attention a été attirée par G. ANCEY sur la multiplicité des niveaux de décision dans les sociétés rurales africaines (2). Cette démarche était essentielle pour mettre en garde les praticiens des enquêtes statistiques contre des simplifications abusives, et il n'y a pas à y revenir. Une approche différente, mais complémentaire, sera ici proposée : il ne s'agit plus de mettre en évidence de multiples niveaux de décision, mais de proposer une méthode pour définir les unités économiques ; il n'est pas question, non plus, de retenir toutes les unités possibles, mais uniquement celles qui sont fondamentales pour comprendre le fonctionnement des mécanismes économiques à l'échelle locale (3).

Cette approche différente tire les leçons méthodologiques de deux enquêtes menées en milieu rural africain : l'une au Sénégal, dans les pays Serer, entre 1967 et 1972 ; l'autre en Côte d'Ivoire, chez les Agni du Moronou, entre 1975 et 1978. La comparaison entre ces deux sociétés n'est pas tout à fait artificielle quand on sait qu'elles ont un système de parenté très proche, ce qui permet d'établir un parallèle entre leurs résultats économiques.

Et justement, une conclusion importante issue de ces enquêtes est que l'analyse de la parenté reste un apport essentiel pour comprendre la composition des unités économiques. Cette affirmation

a de quoi surprendre de la part d'un économiste ; elle paraît encore plus paradoxale lorsqu'on sait que l'enquête a porté, chez les Agni Morofoué, sur une catégorie économique particulière : celle des « grands planteurs » autochtones, détenant de grandes superficies cultivées et employant de nombreux manœuvres étrangers. Cependant, même dans ce dernier cas, l'analyse en termes de parenté est indispensable pour comprendre la composition d'au moins une fraction de l'unité de production. Il ne s'agit pas de se lancer dans un débat théorique pour savoir si la parenté joue, dans de telles sociétés, comme infrastructure ou superstructure et pour chercher quelle est l'instance dominante ou déterminante. Il suffit simplement de reconnaître cette importance de la parenté, même dans des sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest où la stratification économique paraît très poussée. Aucune, semble-t-il, n'échappe en totalité au critère que posait E. TERRAY pour repérer les sociétés où la parenté joue comme instance dominante : faible développement des forces productives ; homologie entre unité de production et unité de consommation (4). La parenté sera l'instrument qui aidera à décomposer l'organisation économique à l'échelle locale.

Mais, qu'entendre alors par « organisation économique » ? En effet, si l'appartenance à une cellule

---

(1) Cette note n'est qu'un préambule méthodologique à une comparaison entre deux sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest. Elle ne se suffit pas en elle-même, une méthode n'étant définie qu'en fonction d'un problème théorique à résoudre.

Elle a paru *in* STATECO (n° 19, juin 1979 : 11-31) et a été présentée au colloque AMIRA en 1979.

(2) G. ANCEY, Niveaux de décision et fonctions objectif en milieu rural africain. Note AMIRA n° 3, avril-novembre 1975.

(3) L'analyse ici présentée ne s'attache qu'à l'étude des mécanismes économiques à l'échelle locale, distincte des échelles nationale et internationale. Le but ultime reste d'établir les interrelations entre ces trois échelles (cf. J.-L. BALANS, C. COULON, J.-M. GASTELLU, « Autonomie locale et intégration nationale au Sénégal », Paris, Pédone, 1975).

(4) E. TERRAY, « Le marxisme devant les sociétés primitives ». Paris, Maspéro, 1969.

économique donnée s'établit selon des liens de parenté, la fonction de celle-ci s'arrête là : la parenté ne saurait expliquer par elle-même les résultats économiques. Il serait hardi d'avancer que tel système de parenté (par exemple : matrilineaire) est plus égalitaire qu'un autre (par exemple : patrilineaire). Ce n'est pas la parenté qui est à l'origine de tels résultats, mais l'« organisation économique » d'une société donnée. En Afrique de l'Ouest, une « organisation économique » est la résultante, pour une société particulière, de la combinaison entre, d'une part, un système de parenté général, qui laisse toute latitude aux acteurs sociaux pour jouer au mieux de leurs intérêts selon les possibilités offertes par ce système, et, d'autre part, un système économique, qui résulte lui-même de l'écologie, de l'histoire et de quelques règles fondamentales concernant l'organisation de la production et le partage du produit. Cette organisation économique fournit la « morphologie économique » d'une société (1).

Pour décrire cette « morphologie économique », il importe de s'arrêter à trois phénomènes économiques fondamentaux, communs à toutes les sociétés, et desquels tous les autres découlent : ce sont la production, la consommation et l'accumulation (2). Par exemple, l'acquisition de la terre peut se faire, chez les Serer du Sénégal, à différents niveaux : l'individu, l'exploitation, la résidence ou le lignage ; il ne sert, dès lors, à rien de définir une hypothétique « unité de détention de la terre » ; par contre, les problèmes fonciers sont bien mieux compris une fois qu'a été définie l'unité de production. Ainsi, il faut distinguer entre les phénomènes primordiaux (production, consommation, accumulation) qui expliquent tous les autres, et des phénomènes secondaires (problèmes fonciers, entrées et sorties d'argent...) qui ne pourront être étudiés qu'une fois qu'auront été définies les unités économiques. De plus, le vocable d'« exploitation agricole » est inadéquat en ce sens qu'il recouvre ces trois phénomènes primordiaux, ce qui est peut-être légitime dans le cas de la « ferme » de type européen, mais devient une simplification abusive pour les sociétés rurales africaines où il faut les dissocier. Enfin, le terme de « communauté » paraît mieux convenir à cette démarche

que celui d'« unité », parce qu'il fait davantage ressortir les échanges privilégiés qui unissent des individus d'un même groupe ; toutefois, il arrive que la communauté soit parfois réduite à l'unité ! Pour toutes les raisons exposées, le propos de départ se précise de la manière suivante : il faut chercher à définir sur le terrain trois communautés fondamentales :

1. la *communauté de production*, perçue comme le groupe de personnes qui contribuent à la création et à la fourniture du produit ;

2. la *communauté de consommation*, perçue comme le groupe de personnes qui participent à la destruction d'une partie du produit en vue de la reconstitution de la force de travail ;

3. la *communauté d'accumulation*, perçue comme le groupe de personnes qui mettent en commun le surplus obtenu après la consommation.

L'expérience de terrain révèle qu'il existe une quatrième communauté, qui, en soi, n'a pas de finalité économique, mais qu'il est indispensable de cerner si l'on veut définir les communautés précédentes : la *communauté de résidence*, perçue comme le groupe de personnes qui partagent un même espace d'habitation, séparé des autres par une frontière visible (mur, palissade en tiges de mil...). En effet, cet espace géographique, repérable à l'œil nu, servira bien souvent à appréhender les autres communautés économiques, qui lui sont internes (3).

La démarche proposée associe trois outils pour parvenir à définir les communautés économiques sur le terrain :

1. la *recherche d'un centre de décision principal* : en effet, s'il y a multiplicité des niveaux de décision, il existe aussi un centre de décision principal. Chez les Serer, il s'agit de la personne qui organise au jour le jour le travail des champs. Chez les Agni, ce centre est de toute évidence la personne qui sort à tout instant une liasse de billets pour pourvoir aux nécessités de la maison. La recherche de ce centre de décision principal sera facilitée par le recueil des dénominations vernaculaires ;

(1) Expression reprise de M. MAUSS, qui parlait de « morphologie sociale » (*in* : « Sociologie et Anthropologie ». Paris, PUF, 1973).

(2) Cette notion d'« accumulation » a déjà été contestée mais maintenue à défaut de vocable plus pertinent. Il est bien entendu qu'il s'agit d'une accumulation en biens lignagers (cheptel, bijoux, poudre d'or) observée dans les sociétés locales ; cette accumulation est parfois productive (animaux de trait, matériel agricole acquis collectivement). Mais, la fonction essentielle de cette accumulation lignagère reste l'acquisition de femmes (et de leur future descendance), et donc de forces de travail ; en ce sens, le terme d'« accumulation » ne paraît pas impropre.

(3) Ce n'est pas toujours le cas : X. LE ROY a été obligé de partir du champ pour définir le groupe de production chez les Senoufo Gbatonbele, au sud de Boundiali, l'unité de résidence n'étant pas repérable visuellement (communication personnelle).

2. *le recueil des dénominations vernaculaires* : les communautés économiques ainsi cherchées ne sont pas une pure invention du chercheur, mais existent bel et bien sur le terrain ; ainsi, elles possèdent leurs propres dénominations dans la langue locale. Le recueil des termes vernaculaires, voire la constitution d'un lexique économique, est d'une aide précieuse pour définir les communautés recherchées. Ces termes désignent tantôt une chose (le *ngak* des Serer), de laquelle on déduit le centre de décision principal (*yal ngak*), tantôt une personne, qui est ce centre et personnifie la communauté (*fiédifwé* chez les Agni) ;

3. *l'étude des solidarités manifestées par des échanges privilégiés* : ces solidarités peuvent être mises en évidence par des enquêtes qualitatives, et donc légères. Il est important que la question qui guide la définition de chaque communauté soit bien posée ; l'expérience aidant, il sera indiqué ici quelles ont été ces questions pour les sociétés Agni et Serer, de façon à éviter les faux problèmes. La réponse sera fournie, dans la majorité des cas, en termes de parenté, et une étude de fréquence révélera quelle est la composition la plus commune.

D'autres règles de méthode peuvent être encore signalées. Il convient que le choix se porte sur de petits villages, peu déstructurés, de façon à dégager une « organisation économique » faiblement troublée par les influences modernes, quitte à compliquer plus tard ce modèle en choisissant des villages où ces influences sont perceptibles. Ainsi, au Sénégal, les villages qui ont été retenus étaient portés sur une carte établie par le commandant PINET-LAPRADE... en 1867 ; ils se sont révélés, en fait, très anciens. En Côte d'Ivoire, il est nécessaire de retenir, dans un premier temps, les villages qui n'ont pas fait l'objet d'un « lotissement » : les « quartiers lignagers » sont encore inscrits dans l'espace. Une seconde règle de méthode est de ne pas se limiter à un seul village par groupe ethnique car les variations dans la composition des communautés économiques peuvent être grandes de village à village. Il convient alors de découper des sous-groupes ethniques homogènes et de choisir un village représentatif par sous-groupe. Ainsi, chez les Serer, a-t-on abouti à treize sous-groupes ; chez les Agni, il conviendrait de retenir chacun des « cantons » du Moronou. Enfin, il est nécessaire de préciser qu'il n'existe pas de « recette » toute prête pour la définition des communautés économiques : chaque société soulève des problèmes particuliers que le chercheur devra résoudre. Le but de cette note est d'indiquer quels

sont les faux sens à éviter dans la définition des communautés de résidence, de production, de consommation et d'accumulation.

### 1. La communauté de résidence

La communauté de résidence n'est pas, il faut le répéter, une unité économique, mais un repère géographique pour localiser cette dernière. Il convient, d'ailleurs, d'inverser l'optique habituelle d'analyse, et, pour les cas où existe une homologie entre communauté de résidence et unité économique, estimer que cette dernière est la cellule fondamentale, qui recouvre l'ensemble de l'habitation ; de ce fait, seront évitées des erreurs trop fréquentes où le tout est pris pour la partie : par exemple, une communauté d'habitation est considérée d'emblée comme un groupe de production.

La résidence est un niveau privilégié des relations entre un individu et son village. S'il n'a pas la prérogative des principales initiatives économiques, le chef d'habitation accomplit des fonctions sociales importantes en tant que représentant de la communauté des corésidents : présence aux assemblées villageoises, assistance aux rites collectifs, etc. Et il remplit ce rôle parce que chacun des corésidents lui est attaché par des liens étroits de parenté, d'alliance ou, parfois, de dépendance. Ces liens permettent de situer chaque individu selon son statut dans l'habitation ; cette dernière est donc le lieu privilégié pour le repérage des individus, eux-mêmes supports des communautés économiques.

Le recensement démographique est l'instrument de ce repérage. Il est nécessaire de souligner l'utilité d'un recensement démographique, pivot de toutes les enquêtes effectuées à l'échelle villageoise : il fournit les données de base qui, d'une part, se prêtent à toutes les analyses possibles, et, d'autre part, donnent toutes les indications pour entamer de nouvelles enquêtes. Un tel recensement doit rester léger, et se limiter à quelques rubriques essentielles :

- l'ethnie ;
- le lien de parenté, d'alliance ou de dépendance par rapport au chef de l'unité observée ;
- l'âge ; cette rubrique assez imprécise peut être délaissée au profit de celle de l'« activité » (1) (quelques catégories grossières : travail des champs, travail domestique, école, petits métiers, sans activité, etc.) ;
- la religion.

(1) G. ANCEY, « Les notions d'activités et d'actifs à l'intérieur d'une exploitation agricole ». Note AMIRA n° 11, octobre 1975.

Du fait de l'importance de la parenté dans les sociétés Agni et Serer, la démarche suivie a été opérée en plusieurs étapes et « en cascade », de façon à bien comprendre l'imbrication des différentes communautés économiques dans l'ensemble villageois :

- 1<sup>re</sup> étape : auprès du chef de village :  
répertoire des chefs de lignage.
- 2<sup>e</sup> étape : auprès de chaque chef de lignage :  
répertoire des chefs d'habitation.
- 3<sup>e</sup> étape : auprès de chaque chef d'habitation :  
répertoire des chefs de communautés économiques, repérées d'après leur dénomination dans la langue locale.

Une difficulté particulière est de savoir si le recensement démographique doit être mené à l'échelle de la communauté de résidence ou bien à celle de chaque unité économique. La seconde solution paraît de loin la meilleure, dans la mesure où chaque unité a pu être bien délimitée, car plus l'échelle d'un recensement est restreinte, plus celui-ci est précis.

Une autre difficulté s'est présentée chez les Agni et les Serer, et elle est propre à leur système de parenté, qui est à dominante matrilineaire. En effet, des comptages personnels ont abouti parfois à une évaluation deux fois plus importante que celle des recensements officiels, en particulier chez les grands planteurs du Moronou. L'explication en est simple : les enquêteurs étrangers à la région négligeaient certains groupes de parents du chef de l'unité, tels que les sœurs germaines ou utérines (1), leurs filles, et leurs petits-enfants, parce que non habitués à les recenser dans d'autres sociétés. La connaissance du fonctionnement d'un système de parenté est donc utile même pour les opérations de recensement démographique.

Dans les deux sociétés étudiées, la communauté de résidence représente un moyen d'accès à la terre pour ses membres, de manière plus sensible chez les Agni que chez les Serer.

Chez les Serer, l'unité d'habitation (*mbind*) est aisément repérable, délimitée par une clôture en tiges de mil et isolée dans ses champs. Autour du chef de l'unité (*yal mbind*), sont regroupés certains de ses parents, aussi bien agnatiques qu'utérins, ainsi que leurs épouses et leurs enfants, et selon

leurs propres intérêts (terre disponible, héritage à surveiller, etc.). La possibilité de jouer sur les deux lignes de parenté paraît être une donnée fondamentale de l'organisation économique Serer, surtout pour ce qui concerne le mode de résidence. L'accès à la terre peut passer par l'intermédiaire du chef d'habitation, soit qu'il appartienne lui-même à un matrilineage lamanal (2), soit qu'il détienne un « droit d'usage » dont il fait bénéficier les corésidents. Les non-originaux sont implantés depuis longtemps dans le village, les fortes densités actuelles agissant à l'encontre de toute immigration. Ces non-originaux ont été « mis en caste » à l'époque, ce qui leur a permis de conserver leur propre organisation économique. Autrefois, ils n'avaient pas accès à la terre et étaient cantonnés dans les métiers artisanaux ; de nos jours, ils ont pu acquérir, eux aussi, certains droits d'usage.

Chez les Agni, la communauté de résidence est bien inscrite dans le sol, mais elle est moins perceptible à l'œil. La « cour » (*awlo*) est un terme flou, ambigu, qui recouvre, d'une part, un segment de lignage, ou, plus exactement, tous les individus qui se rattachent d'une manière ou d'une autre à un chef de segment de lignage, et, d'autre part, une unité topographique, que certains ont dénommée le « rectangle » (3) pour bien la dissocier de la précédente. Cette ambiguïté est explicable, puisque les rectangles de tous les hommes relevant d'un même chef de cour étaient contigus et formaient un « quartier » du village, avant les opérations de lotissement. Contrairement aux Serer, chaque « Chef de cour » se rattache uniquement à un chef de matrilineage, et le droit de défricher la forêt est d'abord accordé par lui. La composition interne de la « cour » est plus vaste, tous les liens de parenté, dans toutes les dimensions, étant mis à profit pour se rattacher à un chef de cour en fonction d'intérêts précis. Autrefois, les non-originaux du village, c'est-à-dire principalement les captifs, étaient « assimilés » à une « cour ». De nos jours, tout étranger est représenté par un « tuteur » (*sikéfwé*) auprès de la communauté villageoise, que cet étranger soit un simple manoeuvre ou un planteur indépendant ; l'accès à la terre passe par ce « tuteur ».

Une fois bien comprises la composition et les fonctions de l'unité d'habitation, il devient plus aisé de définir les communautés de production, de consommation et d'accumulation.

(1) « Sœurs germaines » : sœurs issues d'un même père et d'une même mère. « Sœurs utérines » : sœurs issues d'une même mère et d'un père différent. « Sœurs agnatiques » : sœurs issues d'un même père et d'une mère différente.

(2) « Matrilineage lamanal » : matrilineage qui détient un droit éminent sur le sol depuis la fondation du village.

(3) J.-L. BOUTILLIER, « Bongouanou, Côte d'Ivoire ». Paris, Berger-Levrault, 1960.

## 2. La communauté de production

Il n'est pas aisé de cerner la communauté de production en milieu rural africain. Il n'est que de rendre compte de la diversité des points de vue des auteurs. Pour les Serer, certains ont assimilé l'unité d'habitation à la communauté de production ; d'autres ont pu la restreindre à un « ménage » de type occidental. En zone forestière de Côte d'Ivoire, les critères sont tout aussi divergents : tantôt, l'existence d'un champ de vivriers ou d'un groupe de personnes vivant en auto-consommation crée l'exploitation agricole ; tantôt, la présence d'un champ de cultures pérennes est pris en considération ; d'autres fois est envisagée une communauté de dépenses monétaires ; enfin, parfois, est évoquée l'organisation du travail (1). Comment trancher dans cette multiplicité de niveaux de décision qui égare les observateurs ? Comment faire le partage, par exemple, entre le travail qui est propre à une communauté de production et ce qui relève des échanges entre deux unités ? Il est pourtant indispensable de ne retenir qu'une cellule fondamentale qui rende compte du fonctionnement de l'ensemble.

Pour cerner cette cellule, il faut recourir à une triple approche : par les centres de décision, par les termes vernaculaires, par la composition des équipes de travail.

La recherche du centre de décision peut être menée à l'aide d'entretiens avec quelques informateurs privilégiés, recoupés, souvent, par des observations personnelles. Ainsi, chez les Agni et chez les Serer, les décisions concernant les travaux des champs sont prises par un seul homme. La même personne exerce, chez les Serer, un contrôle sur les acquisitions de ses propres fils, alors que ceux-ci relèvent, dans certains cas, d'une unité différente. De même, il suffit d'un bref séjour dans un rectangle Agni pour s'apercevoir que la gestion des dépenses monétaires est assumée au jour le jour par un même individu.

La recherche des dénominations vernaculaires vient confirmer les résultats précédents. L'homme (ou, parfois, la femme) qui prend la décision d'organiser le travail des champs s'appelle littéralement le « chef de la cuisine » (*yal ngak*), chez les Serer. Il est important de noter la connotation « alimentaire » de cette appellation. On retrouve la même connotation chez les Agni où le chef de la communauté de production est un « planteur » (*fiédifwé*), c'est-à-dire quelqu'un qui exerce la responsabilité

d'un champ récemment défriché et planté (*fié*). Or, ce champ ne produit, les premières années, que des cultures vivrières (ignames, bananes, taros), protégeant les jeunes pousses de cultures pérennes (cacao, café) ; puis, les cultures vivrières s'éliminent, laissant le terrain aux seules cultures pérennes : à ce moment-là, le champ change de dénomination (*ébo*). Il est important que l'appellation de « planteur » en langue Agni s'attache au producteur de cultures vivrières et non de cultures pérennes.

Mais, le repérage du chef de la communauté de production ne suffit pas : il faut savoir de qui est formée cette communauté.

Une erreur fréquente à éviter est celle qui consiste à lier l'existence d'une communauté économique à une forme particulière de champ : par exemple, avancer que là où il y a « champ collectif » ou « grand champ », il y a « exploitation agricole ». D'un point de vue théorique, il faut affirmer avec force que ce n'est pas le champ en soi qui crée la communauté économique, mais la forme de travail dont il n'est que le support. Ce travail est aussi à l'origine des solidarités de consommation et d'accumulation. La recherche doit alors s'orienter non pas vers la forme apparente d'un champ, mais vers la composition interne des *équipes de travail*.

Le cas des Serer Safèn, par exemple, illustrera cette prise de position. Dans ce sous-groupe ethnique, il existe un champ collectif par unité d'habitation au cours de la saison des cultures ; une analyse attentive révèle que des exploitations agricoles internes à l'habitation s'unifient pendant la période des travaux, formant une « cuisine collective », mais que chaque groupe reprend son autonomie pour le reste de l'année. La cellule fondamentale demeure bien la communauté de production-consommation, et non l'habitation, ce qui est confirmé par l'étude de la composition des équipes de travail.

Pour éviter cette erreur théorique, la question fondamentale qui doit guider l'élaboration d'un questionnaire (2) sur la composition des équipes de travail est la suivante :

« Quelles sont les personnes qui contribuent à la fourniture du produit sous la responsabilité d'un même chef de communauté ? »

Ce questionnaire est qualitatif (3), recensant champ par champ, et pour chaque opération culturale, les individus qui ont participé aux travaux agricoles ; chaque personne est située selon son lien de parenté, d'alliance ou de dépendance par

(1) Réunion du Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales, le 2 mars 1976.

(2) Il n'est pas question de fournir des exemples de questionnaires « tout prêts » : chaque questionnaire doit être adapté à la société étudiée, en fonction des connaissances déjà acquises.

(3) Il ne s'agit pas d'une enquête sur les temps de travaux, mais de renseignements purement *qualitatifs*.

rapport au chef de la communauté. Le dépouillement de cette enquête sera effectué en fonction de ces liens de parenté, d'alliance ou de dépendance, de façon à obtenir la plus grande variété des types de communautés de production possibles. Une étude de fréquence, combinée aux normes relevées sur le terrain, fournit le modèle « idéal-typique » d'une société donnée.

Une difficulté particulière à ce genre d'enquête apparaît : comment trancher entre les personnes qui ne sont présentes qu'occasionnellement sur un champ pour une entraide et celles qui relèvent d'une même communauté de production ? Cette difficulté peut être levée de plusieurs façons : tout d'abord, l'entraide porte souvent une dénomination vernaculaire, et il suffit de faire apparaître cette rubrique dans le questionnaire ; ensuite, il faut confronter les résultats obtenus par questionnaire avec les normes élaborées par la société villageoise : chaque fois qu'une anomalie apparaît, il est nécessaire de retourner auprès des informateurs pour résoudre la contradiction.

La communauté de production, chez les Serer, est composée selon le modèle « idéal-typique » suivant : un chef avec ses épouses et leurs enfants, sa mère, et ses frères germains ou utérins, ainsi que leurs épouses et leurs enfants. Les sœurs sont mariées à l'extérieur, et les frères agnatiques font partie de la même habitation sans appartenir au même groupe de production. On y distingue deux formes de travail : un travail coopératif et un travail individuel. Le travail coopératif existe quand tous les hommes, ou bien toutes les femmes, ou bien l'ensemble des hommes et des femmes de la communauté se retrouvent sur un même champ pour une même opération culturale. Le travail individuel se déroule quand le responsable d'un champ cultive seul son terrain. La règle suivante peut être dégagée des observations menées dans les pays Serer : à travail coopératif, produit collectif ; à travail individuel, produit individuel.

L'analyse de la communauté de production est plus complexe chez les Agni. Il faut distinguer, au sein de cette communauté, deux cellules : une cellule domestique et une cellule étrangère. La cellule domestique est composée selon le modèle « idéal-typique » suivant : un chef d'exploitation, ses épouses, ses enfants, les enfants de ses filles non mariées, et sa mère ; chez les grands planteurs, on rencontre une forte fréquence de sœurs germaines ou utérines, accompagnées de leurs filles et de leurs petits-enfants. Il est à remarquer que les frères germains ou utérins n'appartiennent qu'exceptionnellement à la même communauté de production. L'analyse de la cellule étrangère ne se fait plus en termes de parenté, mais de provenance ethnique, puisqu'il s'agit de manœuvres non-originares du

village et rémunérés. Ils peuvent être soit ivoiriens (Agni, Baoulé, Lobi...), soit non-ivoiriens (Mossi et Lobi de Haute-Volta, Maliens, Béninois...). Ils sont dans la plupart des cas célibataires ; quand ils sont accompagnés de leurs épouses, celles-ci se consacrent à leurs propres tâches domestiques ou aident leurs maris dans leurs travaux agricoles. La répartition du travail est la suivante : les femmes de la cellule domestique œuvrent sur le champ de vivriers pour certaines opérations culturales ; les hommes de la cellule domestique et ceux de la cellule étrangère travaillent sur le champ de vivriers pour d'autres opérations culturales, ainsi que sur les parcelles de cultures pérennes. Ainsi, le champ de vivriers, qui doit pourvoir à l'auto-consommation des deux cellules, fait-il l'objet d'un travail coopératif étagé dans le temps, alors que les parcelles de cultures pérennes reçoivent un travail plus individualisé.

Ces formes du travail déterminent la consommation du produit.

### 3. La communauté de consommation

La communauté de consommation retenue est restreinte à son aspect alimentaire pour deux raisons : d'abord, parce que la finalité de la communauté de production dans les sociétés rurales africaines a longtemps résidé dans l'auto-consommation ; ensuite, parce que la consommation alimentaire révèle des solidarités communautaires, qui sont absentes des autres types de dépenses.

Cependant, deux pièges sont à éviter dans la définition de la communauté de consommation. La première erreur serait d'assimiler la « communauté de consommation » à la « commensalité » ; en d'autres termes, si des échanges de plats sont pratiqués avec des individus résidant en dehors de l'unité d'habitation, il ne faut pas en conclure hâtivement à une « communauté élargie ». Il en est de même si trois planteurs s'assemblent pour consommer en commun leurs plats. Dans tous les cas, il ne faut pas confondre convivialité et origine du produit. Les échanges de plats doivent être analysés exactement dans les mêmes termes que l'entraide pour les travaux agricoles. Encore, faut-il disposer des instruments permettant d'opérer cette distinction.

Une deuxième erreur serait de limiter la communauté de consommation au « foyer », c'est-à-dire au lieu réservé à chaque cuisinière pour son travail. Là encore, ce n'est pas la personne de la cuisinière qui crée la communauté, mais la provenance du produit, elle-même déterminée par les modalités de la production. Ainsi, chez les Serer, le mil est puisé tour à tour dans un même grenier, et préparé sur des feux différents. De même, chez les Agni, l'igname, les bananes ou le taro proviennent d'un

même champ, quelle que soit la préparatrice ; de plus, c'est toujours le planteur qui fournit l'argent nécessaire à l'achat des ingrédients pour la préparation des sauces. La séparation des foyers ne doit donc pas faire illusion et ne doit pas masquer l'unité résultant d'une origine commune des produits.

La triple approche préconisée permettra d'éviter ces pièges et de mieux définir la communauté de consommation.

La recherche d'un centre de décision principal aboutit au même personnage que pour la communauté de production chez les Agni comme chez les Serer. Chez ces derniers, le « chef de la cuisine » (*yal ngak*) est responsable, comme son nom l'indique, du grenier où est entreposé le produit destiné à l'auto-consommation de la communauté. Chez les Agni, le planteur est responsable du champ de vivriers (*fié*) et pourvoit aux dépenses alimentaires. La recherche des termes vernaculaires aboutit aux mêmes constatations.

De façon à éviter les erreurs déjà présentées, la recherche de la composition des équipes de consommateurs se fera à l'aide d'une question fondamentale ainsi formulée :

« Quelles sont les personnes qui sont nourries sur le produit (en nature ou en monnaie) de la communauté de production ? »

Cette question doit servir à élaborer un questionnaire qualitatif qui cherchera à répertorier les consommateurs selon leurs liens de parenté, d'alliance ou de dépendance à l'égard du chef de la communauté.

Chez les Serer, la composition de la communauté de consommation est la même que celle de la communauté de production, à l'exception des invalides, qu'il faut inclure. Les règles observées dans la consommation sont les suivantes : le travail coopératif fournit un produit collectif qui est entreposé dans un grenier collectif et qui est destiné à une auto-consommation collective ; le travail individuel crée un produit individuel, qui sert à satisfaire des besoins individuels. Si l'on veut considérer que les invalides sont pris en charge par l'ensemble des producteurs, on constate une homologie entre communauté de production et communauté de consommation, ce qui pourrait être l'indicateur d'une « économie paysanne ».

Plus troublant est le fait de retrouver cette homologie dans la société Agni, du moins si l'on prend soin de distinguer cellule domestique et cellule étrangère.

La composition de la cellule domestique de consommation est la même que celle de production, en y incluant, toutefois, les « inactifs », c'est-à-dire les enfants en bas âge, les élèves et les femmes âgées. Les échanges de plats avec d'autres cellules domestiques sont considérés comme des « invitations » (1).

La cellule étrangère de consommation a la même composition que celle de production. Le produit servant à l'auto-consommation est puisé dans le champ de cultures vivrières qui est sous la responsabilité du planteur.

En réalité, tant pour la cellule domestique que pour la cellule étrangère, on peut émettre la règle suivante à propos de l'auto-consommation des produits vivriers : chaque homme consomme ce qu'il a contribué à produire, en en faisant bénéficier ses épouses et ses enfants, ainsi que toute personne inactives qui lui est attachée. Cette règle est, dans le fond, la même que celle qui commande la consommation du produit collectif chez les Serer, à cette différence près que l'auto-consommation collective des Serer trouve son origine dans un travail coopératif, alors que l'auto-consommation des Agni puise sa raison d'être dans une coopération étagée dans le temps.

Le surplus qui reste après consommation est destiné à la communauté d'accumulation.

#### 4. La communauté d'accumulation

La notion d'« accumulation » part de l'idée fondamentale que, dans les sociétés rurales africaines, tout groupe de production travaille non seulement pour pourvoir à la reconstitution de la force de travail, mais encore pour amasser une réserve de biens qui permet d'affronter l'avenir, et ceci quel que soit le degré de richesse de la société considérée. Une partie de cette réserve a été reçue des générations précédentes, et, accrue de nouveaux biens, elle est transmise aux générations suivantes quand elle n'a pas été dilapidée (2). L'héritage est donc un élément essentiel, bien trop négligé par les économistes, pour comprendre le fonctionnement et la rationalité des organisations économiques locales. Savoir par qui l'héritage est constitué, de quoi il est composé et à qui il est destiné mène tout droit au dévoilement de la communauté d'accumulation. En effet, cette communauté d'accumulation est souvent « oubliée » dans les enquêtes menées à

(1) M<sup>me</sup> C.-H. PERROT (Communication personnelle).

(2) Chez les Serer comme chez les Agni, les normes villageoises jouent très fortement à l'encontre de la dilapidation des biens destinés à l'héritage.

l'échelle villageoise, parce que, dans la plupart des sociétés, elle se confond avec les communautés de production et de consommation. En ce sens, l'étude de la société Serer a été enrichissante, puisqu'elle a permis de mettre à jour une unité économique fondamentale, mais discrète partout ailleurs.

Le terme d'« accumulation », quoique contesté, a été maintenu, car il s'agit d'une masse de biens qui permet d'acquérir de la force de travail, qu'il s'agisse de l'« accumulation lignagère » des Serer, qui sert à obtenir des épouses en échange de bovins, ou qu'il s'agisse de l'accumulation individuelle d'un planteur Agni, qui lui sert à rémunérer des manœuvres, et donc à fonder et agrandir son exploitation. Toutefois, l'« accumulation » est un domaine sur lequel les villageois préfèrent faire le silence. Il n'est pas question de vouloir, de prime abord, se livrer à des inventaires exhaustifs. Là encore, une triple approche, de type qualitatif, se révèle nécessaire pour définir la communauté d'accumulation.

L'approche par les termes vernaculaires montre que la notion de « surplus économique » existe chez les Serer (*halal*). A cette notion de surplus correspond celle de « communauté d'accumulation » (*a ndok ya*), tout à fait différente de celle de « communauté de production-consommation » (*ngak*). A l'inverse, chez les Agni, il n'y a pas de terme propre pour désigner le surplus ; tout au plus, la notion de « bénéfice » (*n'vaswé*) aide à l'éclaircir. Cependant, l'ensemble des biens lignagers constituent un « trésor » (*dja*) qui doit être distingué des accumulations individuelles des planteurs. Il n'existe pas, non plus, de dénomination particulière pour la communauté qui approvisionne cette accumulation individuelle ; cette accumulation individuelle n'en existe pas moins, et il faudrait parler d'« unité » plutôt que de « communauté », dans la mesure où elle est réalisée au seul profit du planteur.

L'approche en termes de centre de décision principal montre que, chez les Serer, l'homme le plus âgé d'un groupe composé de proches parents en ligne utérine détient le contrôle et la gestion des biens de la communauté, et qu'il se substitue en cela à un trop lointain chef de lignage. Chez les Agni, le planteur lui-même décide de l'utilisation des biens accumulés sous son autorité, sans prendre avis ni de son « chef de cour » ni de son chef de lignage. La seule contribution qu'il fournit à ces instances plus larges est une participation aux funérailles d'un proche parent du matrilineage ; il faut reconnaître que cette participation est lourde.

L'approche en termes de solidarités privilégiées

conduit à formuler ainsi la question qui doit aider à élaborer un questionnaire qualitatif :

« Quelles sont les personnes qui mettent en commun leur surplus économique ? »

Les résultats de l'enquête par questionnaire montrent qu'en pays Serer la communauté d'accumulation est formée d'hommes et de femmes soit issus d'une même mère, soit issus de femmes très proches parentes utérines ; les enfants des femmes sont associés à cette communauté tant qu'ils sont en bas âge. Les membres de cette communauté mettent en commun le surplus monétaire de leurs activités économiques pour acquérir des « biens lignagers ». L'utilisation de ces biens est strictement définie à l'avance et ne peut en aucun cas servir à des fins individuelles.

En pays Agni, l'unité d'accumulation ne se différencie en rien de la communauté de production-consommation pour la cellule domestique, en apparence. Le produit des activités agricoles est vendu par le planteur, qui conserve et gère seul le surplus économique ; il offre, cependant, à l'époque de la traite, des « dons de satisfaction » à ses épouses et à ses enfants qui l'ont aidé dans les travaux des champs pour les remercier des efforts accomplis au cours de l'année écoulée. En réalité, l'unité d'accumulation du planteur dépasse la seule cellule domestique, puisqu'elle récupère une grande partie du surplus des activités économiques de la cellule étrangère. L'homologie n'est donc pas totale entre les communautés de production, de consommation et d'accumulation aussi bien pour la cellule domestique que pour la cellule étrangère ; tout le surplus économique est drainé vers le seul planteur.

\* \*

La définition des communautés de production, de consommation et d'accumulation d'une société donnée permet d'en livrer la « morphologie économique ». L'étude de la combinaison ou de la dissociation de ces trois communautés indique le fonctionnement des mécanismes économiques (1).

D'un point de vue théorique, il est nécessaire de répondre à une question soulevée au cours du séminaire AMIRA de septembre 1978 :

« La définition des unités économiques conduit-elle, du même coup, à mettre en évidence la stratification en catégories économiques d'une société particulière ? »

(1) Cette étude sera présentée dans une note ultérieure.



Des exemples empruntés aux deux sociétés considérées montrent qu'une telle analyse fournit en grande partie une réponse. Chez les Agni, il semblerait que la taille des cellules domestique et étrangère soit un indicateur de la catégorie économique où se situe un planteur : plus un planteur est riche, plus le nombre de personnes à charge et de manœuvres dépendants est important. Dans le même sens, on pourrait observer une modification de la cellule domestique : certains groupes de parents (sœurs germaines ou utérines, avec leurs filles et leurs petits-enfants) apparaissent de manière plus fréquente chez les grands que chez les petits planteurs. En sens opposé, l'accroissement du nombre de personnes de la communauté de production-consommation, chez les Serer, n'a pas du tout la même signification, puisqu'ils ne mettent jamais leurs biens en commun ; il est vrai que la stratification économique y est beaucoup moins poussée que chez les Agni.

En fait, la définition des communautés économiques aide à répondre à cette question, sans la résoudre complètement. Elle n'est qu'une première étape, posant les bases pour des enquêtes ultérieures qui amasseront les données quantitatives destinées à fournir une solution définitive.

D'un point de vue pratique, la démarche proposée a le mérite de mieux approprier l'unité d'enquête à l'objet de la recherche, en évitant les simplifications abusives auxquelles prêtait la notion d'« exploitation agricole ». Par exemple, la communauté de production sera retenue pour relever les faits attachés à la création du produit : temps de travaux, pesée des récoltes, techniques culturelles, réceptivité à des opérations d'amélioration de la productivité... La communauté de consommation sera choisie lorsqu'il faudra s'intéresser aux phénomènes concernant la destruction d'une partie du produit en vue de la reconstitution de la force de travail : auto-consommation alimentaire, analyses nutritionnelles, revenus et dépenses monétaires... Enfin, la communauté d'accumulation servira pour l'évaluation des surplus économiques, grâce aux inventaires des patrimoines ou des matrimoines. En posant de façon nette la distinction entre ces trois communautés fondamentales, cette démarche invite à ne plus commettre de choix hâtifs, qui recouvrent, en fait, des confusions théoriques.

*Manuscrit reçu au Service des Publications de l'O.R.S.T.O.M.  
le 10 mai 1979.*